

BTS Services informatiques aux organisations Option A Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux (SISR)

1^{ère} session 2022

La personne titulaire du diplôme participe à la production et à la fourniture de services informatiques à une organisation, soit en tant que collaboratrice de cette organisation soit en tant qu'intervenante d'une entreprise de services du numérique, d'un éditeur de logiciels ou d'une société de conseil en technologies. Un service informatique rendu à une organisation est défini comme un ensemble de solutions techniques (d'infrastructure ou applicatives) répondant à un besoin, soutenu par des activités de maintien en condition opérationnelle et de support, sur lequel le prestataire informatique s'engage. Un besoin d'adaptation ou d'évolution du système informatique, support du système d'information d'une organisation, nécessite d'opérer des choix : créer ou adapter, faire ou faire faire, conserver ou remplacer une technologie, ou encore centraliser ou répartir.

La personne titulaire du diplôme participe à la production et à la fourniture de services en réalisant ou en adaptant des solutions d'infrastructure et en assurant le fonctionnement optimal des équipements et des services informatiques. Elle intervient plus particulièrement dans :

- l'installation, l'intégration, l'administration, la sécurisation des équipements et des services informatiques ;
- l'exploitation, la supervision et la maintenance d'une infrastructure systèmes et réseaux ;
- le choix et la mise en œuvre de solutions d'hébergement ;
- la définition et la configuration des postes clients, des serveurs et des équipements d'interconnexion, leur déploiement et leur maintenance ;
- la gestion des actifs de l'infrastructure ;
- la recherche de réponses adaptées à des besoins d'évolution de l'infrastructure ou à des problèmes liés à la mise à disposition des services informatiques ;
- la résolution des incidents et l'assistance des utilisateurs ;
- le maintien de la qualité des services informatiques ;
- la détection, la réaction et l'investigation suite à un incident de sécurité.

En fonction de la taille de l'organisation cliente, la personne titulaire du diplôme peut également être amenée à participer aux missions suivantes :

- l'étude et la caractérisation de solutions d'évolution ou d'optimisation d'une infrastructure ;
- la prise en charge de la relation avec les fournisseurs et les prestataires informatiques ;
- la mesure des performances d'une infrastructure, des équipements ou des services informatiques.

Les métiers associés au BTS Services informatiques aux organisations doivent prendre en compte les évolutions technologiques qui peuvent répondre aux besoins émergents des organisations et leur apporter un avantage concurrentiel.

Aujourd'hui, de nombreux domaines technologiques répondent aux préoccupations d'évolution des systèmes d'information tels que les réseaux sociaux, la mobilité, l'internet des objets,

l'analyse de données (*big data*), l'informatique en nuage (*cloud*), la sécurité, l'intelligence artificielle.

Dans ce contexte, les choix technologiques doivent s'inscrire dans une logique :

- de pertinence, par leur capacité à répondre aux besoins des utilisateurs ;
- de praticabilité, par leur capacité à être faciles à utiliser ;
- d'adéquation, par leur capacité à être compatibles avec les moyens de l'organisation et les systèmes de travail disponibles ;
- de respect de la déontologie des usages des systèmes d'information.

➡ Débouchés

La personne titulaire du diplôme peut exercer son activité dans différents cadres : entité informatique interne à une organisation, entreprise de services du numérique, société de conseil en technologies, éditeur de logiciels informatiques.

Avec de l'expérience, le titulaire peut se voir confier la responsabilité de projets ou des fonctions de management d'une équipe.

Métiers accessibles :

- administrateur systèmes et réseaux ;
- administrateur sécurité ;
- support systèmes et réseaux ;
- technicien avant-vente ;
- technicien d'infrastructure ;
- technicien développement – exploitation ;
- technicien de maintenance ;
- technicien réseaux – télécoms ;
- technicien support et déploiement ;

➡ Accès à la Formation

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS).

En priorité :

- BAC général (en fonction des choix des EDS en classe de 1^{ère} et Terminale)
- Bac STI2D
- Bac STMG
- Bac Pro SN

BTS Services informatiques aux organisations Option A Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux (SISR)

Programme

Matières	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignements obligatoires		
Culture générale et expression	90h	48h
Expression et communication en langue anglaise	90h	48h
Mathématiques pour l'informatique	90h	72h
Culture économique, juridique et managériale	120h	96h
Culture économique, juridique et managériale appliquée	30h	24h
Support et mise à disposition de services informatiques	210h	48h
Administration des systèmes et des réseaux	90h	216h
Cybersécurité des services	120h	96h
Ateliers de professionnalisation	120h	96h
Enseignement facultatif		
Langue vivante étrangère	60h	48h
Mathématiques approfondies	60h	48h
Parcours de certification complémentaire	60h	48h
Travail en autonomie en laboratoire informatique	120h	96h

*horaires annuels

Grille d'examen

Épreuves	Coeff.
E1 : Culture et communication	
Sous-épreuve : culture générale et expression	2
Sous-épreuve : expression et communication en langue anglaise	2
E2 : Mathématiques pour l'informatique	3
E3 : Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique	3
E4 : Support et mise à disposition de services informatiques	4
E5 : Administration des systèmes et des réseaux (spécifique à l'option)	4
E6 : Cybersécurité des services informatiques (spécifique à l'option)	4
Epreuves facultatives :	
Langue vivante 2	-
Mathématiques approfondies	-
Parcours de certification complémentaire	-
Engagement étudiant(1)	-

(1) Cette épreuve vise à identifier les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat dans

l'exercice des activités mentionnées à l'[article L. 611-9 du code de l'éducation](#) et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation de la spécialité du diplôme de brevet de technicien supérieur pour laquelle le candidat demande sa reconnaissance « engagement étudiant ». Épreuve obligatoire à la suite de laquelle intervient l'épreuve facultative « engagement étudiant » : E4 Support et mise à disposition de services informatiques (à compter de la session 2022)

Descriptif des matières

- Gestion du patrimoine informatique, Réponse aux incidents et aux demandes d'assistance et d'évolution, Développement de la présence en ligne de l'organisation, Travail en mode projet, Mise à disposition des utilisateurs d'un service informatique, Organisation de son développement professionnel
- analyse économique, managériale et juridique des services informatiques : le secteur informatique, les entreprises, le système d'information, droit et droit du travail...
- méthodes et techniques informatiques : solutions informatiques (SI) : supports système et réseau des accès utilisateurs, bases de la programmation, intégration et adaptation d'un service, support des services et des serveurs,...
- Conception d'une solution d'infrastructure Installation, test et déploiement d'une solution d'infrastructure réseau, Exploitation, dépannage et supervision d'une solution d'infrastructure réseau
- Cybersécurité des services informatiques : Protection des données à caractère personnel, Préservation de l'identité numérique de l'organisation, Sécurisation des équipements et des usages des utilisateurs, Garantie de la disponibilité, de l'intégrité et de la confidentialité des services informatiques et des données de l'organisation face à des cyberattaques, Cybersécurisation d'une infrastructure réseau, d'un système, d'un service

Stages

D'une durée de dix semaines répartis sur les deux années de formation, avec nécessairement une période de quatre à cinq semaines consécutives en fin de première année et une période de cinq à six semaines consécutives en fin de deuxième année. Les stages en milieu professionnel permettent aux étudiants de développer leurs compétences mais constituent également la première étape de leur parcours professionnel et préparent leur insertion.

BTS Services informatiques aux organisations Option A Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux (SISR)

Statistiques

Académie de Montpellier

En 2017 : 50 candidats inscrits, 50 présentés, 46 admis (soit 92% de réussite).

En 2018 : 47 présents, 43 admis (soit 91,49% de réussite).

Académie de Toulouse

En 2018 : 51 candidats présents, 40 candidats admis (soit 78,4% de réussite).

En 2019 : 50 candidats présents, 40 candidats admis (soit 80% de réussite).

Poursuites d'études

Cette liste n'est pas exhaustive : il s'agit d'exemples des principales poursuites d'études que l'on peut faire après le BTS.

licence professionnelle :


- Sciences et Technologie Réseaux et Télécoms spécialité Ingénierie de réseaux – Université de Nice Sophia Antipolis Nice (o6) ;
- Sciences et Technologie Réseaux et Télécoms spécialité Administration et sécurité des réseaux d'entreprise – IUT d'Aix en Provence (13) ;



Pour acquérir un niveau de formation plus élevé, l'étudiant peut préparer :

- une licence mention informatique ou MIAGE ;
- une classe préparatoire ATS en 1 an pour préparer les concours des écoles d'ingénieurs ;
- une école d'ingénieur sur dossier et entretien ou sur concours (EFREI Paris, ENSEIHT Toulouse...);
- une école spécialisée en informatique (Supinfo Paris, ESIG Nice, 3IL institut d'ingénierie informatique de Limoges...).

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux "Après le Bac : choisir ses études supérieures" et "Après un Bac +2"

Où se Former

- 11 **Carcassonne**
Lycée Paul Sabatier (*public*) 
- 11 **Narbonne**
Lycée Louise Michel (*public*) **A**
- 30 **Nîmes**
Lycée privé de la CCI (*privé sous contrat*)
- 34 **Baillargues**
CFA de l'industrie du Languedoc Roussillon (*privé sous contrat*) **A**

- 34 **Montpellier**
Lycée Mermoz (*public*)
- 34 **Sérignan**
Lycée Marc Bloch (*public*) 
- 66 **Perpignan**
Lycée Jean Lurçat (*public*) 
- 31 **Cugnaux**
Lycée Henri Matisse (*Public*)
CFA Académie de Toulouse - Lycée Henri Matisse **A**
- 31 **Toulouse**
Institut Limayrac (*privé sous contrat*)
Lycée Ozenne (*public*)
Lycée Ozenne (*public*) **A**
- 65 **Tarbes**
Lycée Marie Curie (*Public*)
CFA Académie de Toulouse - Lycée Marie Curie **A**

A formation en apprentissage

 Internat/ Hébergement possible

Pour en savoir plus

- Guide régional "Après le Bac : choisir ses études supérieures"
- Guides régional "Après un bac + 2 /+3 "
- Dossier "Les classes préparatoires"
- Dossier "Les écoles d'ingénieurs"
- Infosup "Après un BTS ou un DUT "
- Parcours "Les métiers de l'informatique "

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).